

## Innovation : APRIL et la start-up Testamento annoncent un partenariat sur la gamme Obsèques

**APRIL Santé Prévoyance, filiale du groupe APRIL, et la start-up Testamento annoncent la signature d'un partenariat : les clients d'APRIL ayant souscrit au contrat Obsèques APRIL bénéficieront désormais gratuitement des services de Testamento, start-up française spécialiste de l'anticipation successorale, pour recueillir leurs dernières volontés en ligne. D'autres options sont actuellement à l'étude pour étendre la collaboration entre APRIL et Testamento au service des clients.**

Les produits Obsèques ne sont pas des produits comme les autres : entre peur d'envisager les conditions de sa fin de vie et nécessité de protéger ses proches, les clients sont particulièrement attentifs aux packages que leur proposent les assureurs. « *On sait que sur cette typologie d'offres, qui génèrent beaucoup d'émotionnel, la facilité de souscription et d'utilisation et les services associés, et surtout la qualité de l'accompagnement, font la différence* » explique Jean-Hubert Bannwarth, Directeur général Délégué d'APRIL Santé Prévoyance. C'est dans cette optique qu'APRIL Santé Prévoyance, filiale du groupe APRIL, s'est rapprochée de Testamento, start-up française proposant une gamme de services innovants et uniques sur le thème de la succession.

*« Nous avons chez Testamento d'excellentes briques technologiques et des services éprouvés auprès du grand public, mais nous n'avons pas encore eu l'occasion de les déployer en mode industriel avec un partenaire. Grâce à ce partenariat, les clients d'APRIL ont accès aux solutions Obsèques ainsi qu'à nos services, ce qui leur garantit un accompagnement complet, clé à des moments souvent délicats et chargés d'émotion. Et la signature de ce partenariat marque le début d'une relation riche pour nos clients ; nous avons des projets à valeur ajoutée pour la suite. »* - Virgile DELPORTE, Fondateur et CEO de Testamento

Désormais, les clients souscrivant une offre Obsèques APRIL ont accès gratuitement au service de recueil des volontés en ligne de Testamento. Concrètement, ils peuvent accéder à un espace personnalisé et sécurisé permettant :

- L'obtention en quelques minutes d'un document légal exprimant leurs volontés en matière d'acharnement thérapeutique, de don d'organes et d'obsèques ;
- La signature en ligne de ce document et son partage avec des personnes de confiance, choisies par le client, en toute intimité ;
- La modification gratuite du document.

*« Ce partenariat est au croisement de deux de nos axes de développement stratégique : compléter nos offres standard avec des services à forte valeur ajoutée qui facilitent vraiment l'assurance pour les clients et nouer des partenariats pérennes avec les acteurs innovants de notre écosystème, dont Testamento fait pleinement partie. »*

Jean-Hubert BANNWARTH, Directeur général Délégué d'APRIL Santé Prévoyance

### Un produit Obsèques repensé pour mieux correspondre aux attentes des clients



#### CONTACTS PRESSE INSIGN

Samantha Druon

07 64 01 74 35

samantha.druon@insign.fr

Mélanie Farge

07 63 13 42 10

melanie.farge@insign.fr



**COMMUNIQUE  
DE PRESSE**

Depuis 2017, la Loi Sapin II fixe de nouvelles règles de rémunération des courtiers sur les produits Obsèques et la refonte du produit Obsèques APRIL lui permet d'être en parfaite conformité avec les nouvelles obligations réglementaires. Au-delà, ce produit repensé vise surtout à offrir une expérience clients plus simple et plus complète, pour les alléger face à des problématiques souvent délicates.

Ainsi le nouveau produit Obsèques qui verra le jour fin juin, offrira une gamme de services élargie :

- Une assistance enrichie avec des services supplémentaires pour la famille après le décès du proche.
  - o Un service de conseil social : service d'écoute, de conseils et d'orientation
  - o Une enveloppe de services disponible, d'un montant de 400 €, à utiliser parmi une liste de services mis à disposition
  - o Un accompagnement psychologique
- La possibilité de compléter son contrat Obsèques APRIL avec son produit optionnel de Rapatriement du corps dans le pays d'origine (Rapatriement Obsèques APRIL).
- Et bien sûr, le service Testamento de recueil des volontés.

**Découvrez la vidéo du service en cliquant sur l'image ci-dessous :**



**A propos d'APRIL :**

En 2018, APRIL, groupe international de services en assurance et leader des courtiers grossistes en France, fête ses 30 ans. Et à 30 ans, le groupe APRIL n'a pas fini de faciliter la vie de ses clients et partenaires - particuliers, professionnels, entreprises - dans les 31 pays dans lesquels le groupe est implanté. Pour eux, les 3 800 collaborateurs d'APRIL conçoivent, gèrent et distribuent des solutions spécialisées d'assurance (santé-prévoyance, emprunteur, dommage, mobilité et protection juridique) ainsi que des prestations d'assistance pour proposer une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible au plus grand nombre.

Coté sur Euronext Paris (Compartment B), le groupe a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 928,4 millions d'euros.

**À propos de Testamento :**

Le site [testamento.fr](http://testamento.fr), disponible depuis le 3 décembre 2013, a pour objectif de démocratiser et réinventer la sécurisation des volontés et du patrimoine du plus grand nombre. Testamento, conçu avec des notaires et avocats, propose de l'information relative au testament et à la transmission, ainsi que des outils de rédaction de documents juridiques permettant de sécuriser le patrimoine de chacun. Les documents peuvent être inscrits au fichier central des notaires (FCDDV) et relus et conservés à vie par l'un des notaires du site. La société a été accompagnée par l'incubateur Télécom Sud-Paris, le Réseau Entreprendre et récompensée par de nombreux prix depuis sa création, dont la startup Insurtech de l'année 2016 du Global Fintech Challenge. Testamento est également soutenue par des investisseurs de renom (dont Thierry Petit, co-fondateur de [showroomprive.com](http://showroomprive.com) et Cyril Janin, CEO de [logic-immo.com](http://logic-immo.com)), par la Fondation Telecom, la Banque Publique d'Investissement et la Fédération Nationale des Tiers de Confiance. Testamento est propriétaire du site [AlloLeCiel.fr](http://AlloLeCiel.fr), premier site media francophone sur le thème de la prévoyance et de la fin de vie avec plus de 500,000 pages vues par mois. Elle a également procédé à l'acquisition du site [InfoPacs.fr](http://InfoPacs.fr) en juillet 2016. Depuis mai 2018, Testamento a rejoint le programme d'accélération French AssurTech, créé par les mutuelles historiques de Niort. Pour en savoir plus sur l'offre à destination des professionnels : <https://pro.testamento.fr>



**CONTACTS PRESSE INSIGN**

**Samantha Druon**

07 64 01 74 35

[samantha.druon@insign.fr](mailto:samantha.druon@insign.fr)

**Mélanie Farge**

07 63 13 42 10

[melanie.farge@insign.fr](mailto:melanie.farge@insign.fr)

